

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de communauté du
3 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 3 novembre à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Bernard MAMET.

PRESENTS : Mmes BON Cathy, BOUTERAON Elisabeth, CRETIN Claire, DEMOLY Fabienne, GALLOIS Delphine, GAY Evelyne, GRENIER Sandrine, MM. BONNEFOY Robert, BOURQUI Gilles, DEFFONTAINE Bernard, GODIN François, LACROIX Jean-Sébastien, MAMET Bernard, MARCHAND Nolwenn, PROST Marcel, PUILLET Michel, SOUFALIS Stéphane, VANDEL Pierre-Albert.
EXCUSES AVEC POUVOIR : Mmes LAPIERRE Laurence (pouvoir à E. GAY), REGAD Liliane (pouvoir à B. DEFFONTAINE), MM. BENOIT-GUYOD Sébastien (pouvoir à R. BONNEFOY), LESEUR Francis (pouvoir à B. MAMET), MUOT Laurent (pouvoir à M. PUILLET), REGARD Bernard (pouvoir à JS. LACROIX).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.
L'assemblée désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Sébastien LACROIX.

Délibération n° 2015/083 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2015

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 16 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2015 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

Délibération n° 2015/084 : Programme d'actions pour une réduction du déficit de la régie intéressée

M. le Président propose aux conseillers communautaires de prendre connaissance des pistes d'économies qui pourraient être mises en œuvre sur les activités nordiques et estivales dans le cadre de la délégation de service public. Cette démarche a été engagée par la CCSR dans le cadre de

l'élaboration du budget primitif 2015, et notamment à l'occasion de la présentation de la prospective financière le 18 mars 2015. La CCSR a ensuite adressé un courrier à la SOGESTAR pour lui demander des propositions de mesures qui permettraient de réduire le déficit de la régie intéressée, aussi bien sur l'hiver que sur l'été. La SOGESTAR a présenté le travail réalisé sur ces mesures lors de la commission "activité de neige" du 15 septembre 2015 et de la réunion du Bureau communautaire du 26 octobre 2015. Le Bureau communautaire a donné un avis favorable à ce plan d'économies.

Dans un premier temps, M. le Président présente en détail les mesures qui concernent les activités nordiques et qui entraîneraient une économie de 47 600 €.

M, Michel PUILLET aimerait savoir ce qui se passera sur le site des Marmousets lors d'une saison sans neige : la production sera-t-elle bloquée à 8 000 m² ?

M. Jean-Sébastien LACROIX répond qu'il y a beaucoup de pression sur ce site (résidents locaux, Transjurassienne, ski clubs, ...), ce qui entraîne parfois une surproduction de neige de culture qu'il conviendrait de maîtriser.

Arrivée de M. Stéphane SOUFALIS.

M. Pierre-Albert VANDEL explique que l'objectif du plan d'économies est de réduire les dépenses sans diminuer la qualité de l'offre. Sur le parcours de la Transjurassienne, Trans'Organisation a mis des moyens pour réaliser divers petits travaux (busage de fossés, ...). Cette saison, si la neige de culture est produite aux Marmousets pour la Transjurassienne ou la Transjeune, alors Trans'organisation participera financièrement.

M, Pierre-Albert VANDEL tient à rappeler que, dans le cadre de la Transjurassienne, des engins de damage et du personnel bénévole sont mis à disposition des sites par Trans'Organisation. Or, ces moyens ne sont pas toujours exploités à leur maximum par les sites, ce qui leur permettrait de faire des économies sur le coût de damage.

M. Bernard DEFFONTAINE pense que Lamoura est un peu sanctionné avec ce plan d'économies par la nouvelle fermeture de pistes. Il demande s'il n'était pas envisageable d'effectuer les opérations de damage un jour sur 3 sur les pistes peu fréquentées.

M. Jean-Sébastien LACROIX répond que ce type de mesure ne donne pas satisfaction à la clientèle. Les pistes de Chaud Berthod et Demaury sont par ailleurs à l'écart du circuit de damage.

M. le Président précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression, mais d'une requalification de pistes qui sont transformées en itinéraires raquette.

Concernant la location de matériel, M. Jean-Sébastien LACROIX explique que c'est juste du dépannage pour la clientèle. Les autres recettes supplémentaires qui pourraient être envisagées nécessitent au préalable des dépenses (yourte, ...) : elles seront donc examinées plus tard.

M. le Président note que cet effort de 47 000 € est une première étape. Mais c'est aussi une vraie révolution. L'impact du partenariat entre le CNSNMM et la SOGESTAR sur le damage est très fort dans ce plan d'économies. C'est un bel exemple de mutualisation.

M. Jean-Sébastien LACROIX explique que cette mesure ne remet pas en cause le travail réalisé en matière damage par la SOGESTAR. Il s'agit avant tout de profiter de l'opportunité de la présence du CNSNMM sur le territoire.

M. Stéphane SOUFALIS pense que la location de matériel par la SOGESTAR s'apparente à de la concurrence déloyale. Cela se justifie sans doute à la Combe du Vert où il n'y a pas de prestataire à proximité, ce qui n'est pas le cas à la Darbella.

M. le Président présente ensuite les pistes d'économies qui concernent les activités estivales. Au final, l'ensemble du plan d'économies pour l'hiver et pour l'été aboutirait à une réduction du déficit de la régie intéressée de 55 500 €.

M. Marcel PROST déclare que les élus ont pris conscience de la nécessité de réduire le déficit, ce qui est un grand pas. Le résultat est remarquable sur le nordique, mais est plus limité pour les activités estivales.

Mme Delphine GALLOIS revient sur la question de la location de raquettes par la SOGESTAR. Elle pense que si la station veut impliquer les socioprofessionnels dans les investissements, alors il ne faut pas les brusquer avec ce type de mesures.

M. Laurent RICHARD répond que la location de matériel n'interviendrait que lorsqu'il y a carence de l'initiative privée, et rappelle que certaines stations n'hésitent pas à intervenir dans tous les champs de l'économie touristique : hébergement, restauration, location de matériel, activités, ...

M. Nolwenn MARCHAND déclare que si les recettes de location permettent de participer aux investissements, il ne faut pas avoir de scrupules. Sinon, c'est l'impôt qui finance les investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, avec 21 voix pour et 3 abstentions, d'approuver le plan d'économies sur la régie intéressée qui s'appliquera à partir de la saison hivernale 2015/2016.

Abstention : Liliane REGAD, Bernard DEFFONTAINE, Francis LESEUR.

Délibération n° 2015/085 : Renouvellement du partenariat avec Villages Clubs du Soleil pour la saison hivernale 2015/2016 et pour l'été 2016

M. le Président donne la parole à M. Laurent RICHARD qui présente le bilan du partenariat commercial entre la Station des Rousses et Villages clubs du Soleil Bois d'Amont au cours de l'hiver 2014/2015 et de l'été 2015. M. le Président propose de reconduire cette collaboration lors de la prochaine saison hivernale et pour l'été 2016 aux conditions mentionnées dans l'avenant joint à la note de synthèse.

M. François GODIN explique qu'il a rencontré récemment le président de Villages Clubs du Soleil. Villages Clubs du Soleil est un partenaire exigeant qui semble vouloir se développer et qui, avec Bois d'Amont, fait un test sur le secteur de la moyenne montagne. Le bilan est donc plutôt positif pour une première année. Une négociation est en cours entre la Commune de Bois d'Amont et Villages Clubs du Soleil sur le loyer du centre de vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **AUTORISE** à l'unanimité la SOGESTAR à reconduire la collaboration entre la Station des Rousses et Villages Clubs du Soleil pour la saison hivernale 2015/2016 et pour la saison estivale dans le cadre d'un avenant à la convention.

Délibération n°2015/086 : Attribution d'une subvention pour la création d'un hébergement touristique

M. François GODIN se retire de l'assemblée.

Dans le cadre de la création d'un gîte d'une capacité de 10 personnes classé 4 épis « Gîtes de France » sur la commune de Bois d'Amont, la SARL du Gîte du Moulin des Scies Neuves, représentée par Marie-Caroline GODIN, gérante, sollicite le soutien financier de la CCSR.

M. Anthony RENOU explique que cette sollicitation entre dans le cadre du « Schéma territorial de développement des hébergements touristiques » mis en place depuis 2009 et repris dans le Contrat de Station 2014-2020 sous l'intitulé « Soutenir les hôteliers et hébergeurs collectifs dans les actions de communication, commercialisation et aménagement intérieur ».

De plus, cette structure est en accord avec la volonté de la station de proposer davantage d'hébergements de qualité sur le territoire.

Pour information, plusieurs structures ont déjà bénéficié de cette aide communautaire auparavant :

- Hôtel « La Ferme du Père François » : 1 657,00€ (2012)
- Hôtel « Le Mont Saint-Jean » : 5 000,00€ (2012)
- Hôtel « La Spatule » : 5 000,00€ (2012)
- Gîte d'étape et de séjour « Le Montagnard » : 2 220,00€ (2012)

Lors de l'attribution de ces aides, la CCSR avait décidé d'intervenir selon le principe suivant :

« S'appuyer sur les dossiers éligibles par la Région et/ou le Département en attribuant une aide à hauteur de 3% du montant des travaux éligibles par les partenaires, le montant de l'aide ne pouvant dépasser 5 000 € par dossier ».

Le Gîte du Moulin des Scies Neuves se trouve dans ce cas. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses totales	Dont dépenses éligibles	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> - Achat de la maison : 190 000€ - Chalets Claudet : 140 200€ - Plomberie : 45 460€ - Electricité : 18 235€ - Chauffage : 27 900€ - Travaux terrassements : 17 340€ - Cuisine, électroménager, finitions : 22 000€ 	<ul style="list-style-type: none"> - Chalets Claudet : 140 200€ - Plomberie : 45 460€ - Electricité : 18 235€ - Chauffage : 19 530€ (70%)* - Travaux terrassements : 12 138€ (70%)* 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt : 380 000€ - Apport personnel : 71 562€ - Subvention Conseil départemental 39 : 4 573€ - Subvention Communauté de communes : 5 000 €
Total : 461 135 €	Total : 235 563 €	Total : 461 135 €

* Concernant les lots « chauffage » et « travaux terrassements », seuls 70% du montant total est pris en compte car une partie des dépenses est liée à la construction d'un logement jouxtant le gîte, à usage d'habitation principale. Enfin, les lots « achat de la maison » et « Cuisine, électroménager et finitions » ne sont pas éligibles.

M. le Président propose aux conseillers communautaires d'accorder une subvention de 5 000 € à la SARL du Gîte du Moulin des Scies Neuves (3% de 235 563 € - plafonné à 5 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 5 000 € à la SARL du Gîte du Moulin des Scies Neuves.

Délibération n° 2015/087 : Tour du Jura cycliste 2016

Retour de M. François GODIN.

Les organisateurs du Tour du Jura cycliste ont sollicité la Communauté de communes pour savoir si la Station des Rousses était disposée à être ville-étape en 2016. La Station des Rousses a déjà accueilli le Tour du Jura cycliste en 2013. La participation demandée s'élève à 8000 € pour une arrivée et un départ de la Station des Rousses.

M. le Président explique qu'il est plutôt favorable à l'accueil de cet évènement, surtout en période creuse (mai).

M. Pierre-Albert VANDEL déclare qu'il faudrait trouver des critères pour pouvoir sélectionner de manière objective les évènements qui méritent d'être soutenus. La SOGESTAR dispose d'une grille d'analyse élaborée par M. Laurent MERMET-HUSSON : la CCSR pourrait s'en servir.

M. François GODIN pense que l'accueil du Tour du Jura s'inscrit dans la politique vélo soutenue depuis 2010, année de passage du Tour de France.

M. Nolwenn MARCHAND répond qu'il n'y a pas de politique « vélo » sur la station. Le Contrat de station comporte peu d'éléments sur cette thématique. Il considère ainsi que si un tel évènement n'est pas adossé à une véritable offre cycliste, cela correspond à un coup d'épée dans l'eau.

M. Michel PUILLET explique la Station des Rousses a une image sportive à défendre.

M. Laurent RICHARD ajoute qu'il n'y a jamais eu autant d'actions sur le vélo que dans le Contrat de station actuel, avec notamment le projet de voie verte.

M. Stéphane SOUFALIS précise que le Tour du Jura n'a pas l'envergure du Tour de France et qu'il ne faudrait pas que l'aide financière apportée à cet évènement amène à diminuer celle apportée aux associations locales.

M. Bernard MAMET répond que le budget 2016 n'a pas encore été fait et qu'une telle participation n'empêchera pas de continuer à soutenir nos associations locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ACCEPTE** à l'unanimité d'accueillir en 2016 une arrivée d'étape du Tour du Jura cycliste dans le cadre d'une enveloppe financière limitée à 4000 €.

Mme Claire CRETIN souhaite que les hébergements induits par cette épreuve puissent être réservés sur la station et bénéficier ainsi au tissu économique local.

M. Laurent RICHARD indique que ce pourrait être l'occasion de tenter de réaliser une analyse d'impact d'un tel évènement en termes de retombées économiques.

Délibération n° 2015/088 : Demandes de subvention pour l'exercice 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2015 :

- 1500 € aux Skieurs Rousselands pour l'organisation de la Transjeune 2015 ;
- 2000 € au Ski-club de Bois d'Amont pour l'organisation d'une compétition de ski nordique SAMSE Tour les 27 et 28 décembre 2015.
- 10 684 € au Comité départemental de ski pour le fonctionnement des sections sportives des Rousses et de Morez – saison 2014/2015.

Par ailleurs, M. le Président fait état d'une demande de dernière minute qui émane du Comité régional de ski. Elle concerne l'organisation d'une course OPA initialement prévue à Bessans et qui se déroulera finalement sur le stade des Tuffes les 12 et 13 décembre 2015. Le besoin de financement s'élève à 13 200 €.

Mme Elisabeth BOUTERAON s'étonne qu'on puisse demander 13 000 € au dernier moment.

M. Stéphane SOUFALIS déclare que les bénévoles et les clubs sont pris en otage. Les ski-clubs n'ont été prévenus qu'il y a un mois seulement.

Pour M. Pierre-Albert VANDEL, il est évident qu'il faudra que la CCSR participe. La question est celle du niveau de participation. En tout état de cause, il se déclare non satisfait par la façon de faire.

M. le Président explique qu'il n'est pas possible de prendre une position ce soir sur ce sujet qui sera évoqué en Commission des finances le 23 novembre 2015. Le Conseil de communauté prendra sa décision lors de sa prochaine séance programmée le 9 décembre 2015.

Délibération n° 2015/089 : Vroom service

Dans le cadre de loi « Macron », les autocaristes sont dorénavant libres de faire concurrence à la SNCF en proposant et en commercialisant des lignes régulières sur le territoire français, en lien avec plusieurs grandes villes européennes.

De ce fait, la société Transarc qui assurait le « Vroom Service » a ouvert une ligne quotidienne entre Paris et Genève. La commercialisation est effectuée par la société allemande « Flixbus », selon un fonctionnement similaire à celui des compagnies aériennes low-cost.

Cette ligne régulière ne passant pas par Dole, il est donc aujourd'hui impossible de reconduire le « Vroom Service » suivant les mêmes modalités que l'an passé.

Après échanges avec Transarc, deux solutions se présentent pour offrir de nouveau un service de navette :

- Les clients prennent le bus depuis Paris, descendent à Lons où une correspondance les amène sur la station. Cette solution offre l'avantage d'être totalement gratuite pour la CCSR mais il n'est pas certain qu'elle convienne aux clients.
- Les clients prennent le train (ou le bus) jusqu'à Dijon où une correspondance les amène sur la station, sur le même modèle que le « Vroom Service » partant de Dole. Cette solution coûterait 15 000 € HT à la CCSR mais présente l'avantage d'être connectée directement à la gare TGV de Dijon (20 000 voyageurs/jour) et de permettre également de « récupérer » à la gare de Dijon les personnes venant en bus depuis Paris.

Dans les deux cas, les clients qui souhaitent absolument prendre le train peuvent prendre leur billet jusqu'à Dijon. Là, soit une navette directe pour la station les prendra en charge, soit ils devront prendre le bus jusqu'à Lons et changer à Lons pour rejoindre la station.

Les vacances d'hiver approchant, les demandes de clients sont de plus en plus nombreuses et fréquentes sur les possibilités de rejoindre la station en bus.

M. Pierre-Albert VANDEL demande si la connexion ne pourrait pas se faire à Genève.

M. Anthony RENOU rappelle l'historique de la mise en place de « Vroom Service » qui avait amené à écarter la solution de Genève au profit de Dole. Il précise cependant que l'étude de liaisons entre Genève et Les Rousses est inscrite dans le Contrat de station.

M. Jean-Sébastien LACROIX demande quel sera le coût d'un trajet Dijon-Les Rousses.

M. Anthony RENOU répond qu'il a interrogé Transarc ce matin sur le sujet mais qu'il n'a pas réussi à avoir les précisions dans la journée.

Mme Delphine GALLOIS souhaite connaître le temps d'un tel trajet.

M. Anthony RENOU indique qu'il faut compter 7h de trajet de bus entre Paris et Les Rousses ou 4h30 en train.

M. Pierre-Albert VANDEL s'interroge sur le coût au regard du nombre de personnes transportées l'année passée dans le cadre du Vroom Service (300 personnes).

M. Laurent RICHARD déclare que le dispositif proposé n'a rien à voir avec celui du Vroom Service. La dimension est tout autre dès lors que le service fonctionnera tous les jours.

M. Jean-Sébastien LACROIX indique que ce service permettra également de commercialiser de nouveaux produits.

M. Pierre-Albert VANDEL tient à souligner que ce service pourra donc être utilisé par tout le monde (vacanciers comme résidents). Il faut donc que cela se sache.

M. Laurent RICHARD souligne que les services de la CCSR s'attachent à chercher des subventions pour être accompagnés dans la mise en place de ce nouveau service.

M. François GODIN souhaite connaître la durée d'un tel engagement.

M. Anthony RENOU répond que l'accord avec Transarc ne porterait que pour la saison d'hiver à venir. Il précise par ailleurs que la société Transarc doit rencontrer la société « Flixbus » le 11 novembre prochain pour négocier la commercialisation de la ligne Dijon-Les Rousses.

Mme Elisabeth BOUTERAON se déclare favorable au projet, mais regrette que l'on en soit encore à encourager le transport collectif par car en France.

M. le Président précise que le Bureau s'est montré favorable à la solution coûtant 15 000€, M. le Vice-Président en charge de la commission des finances ayant indiqué que sa commission s'attacherait à dégager cette somme dans le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'autoriser le Président à prendre les dispositions nécessaires pour négocier avec la société Transarc la mise en place d'une navette quotidienne entre Dijon et la Station des Rousses pendant la période hivernale sur le modèle de fonctionnement de « Flixbus », dans la limite de 15 000 € HT.

Délibération n° 2015/090 : Décision modificative n°3 du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Communauté de communes, et notamment :

- prendre en compte le montant définitif de la taxe sur les remontées mécaniques (supérieur aux crédits inscrits au budget primitif) ;
- ajouter les crédits de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la programmation d'un réseau de déplacements doux (délibération n°2015/076) ;
- ajuster les crédits de l'opération 73 « hôtellerie de plein air » ;
- corriger des erreurs d'affectation de crédits présentes dans des opérations d'ordre inscrites dans le budget primitif et dans la décision modificative n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement	59 393.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.	59 393.00 €			
D 6521 : Déficit budgets annexes		70 100.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		70 100.00 €		
R 7366 : Taxe remontées mécaniques				10 707.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				10 707.00 €
Total	59 393.00 €	70 100.00 €		10 707.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2312-74 : AMENAGEMENT DE LA COMBE DU V	12 348.00 €			
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	12 348.00 €			
D 2031-70 : VOIE VERTE		18 000.00 €		
D 2031-73 : HOTELLERIE DE PLEIN AIR		200.00 €		
D 2031-74 : AMENAGEMENT DE LA COMBE DU V	10 661.20 €			
D 2033-74 : AMENAGEMENT DE LA COMBE DU V	864.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	11 525.20 €	18 200.00 €		
D 2041512-63 : MOE EMP - RENOVATION PATINO	70 100.00 €			
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	70 100.00 €			
D 2312-74 : AMENAGEMENT DE LA COMBE DU V		12 348.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		12 348.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct			59 393.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			59 393.00 €	
R 2312-65 : REQUALIFICATION NORDIQUE			12 348.00 €	
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales			12 348.00 €	
R 1322-70 : VOIE VERTE				7 493.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				7 493.00 €
R 2031-65 : REQUALIFICATION NORDIQUE			10 661.20 €	
R 2033-65 : REQUALIFICATION NORDIQUE			864.00 €	
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles			11 525.20 €	
R 2312-65 : REQUALIFICATION NORDIQUE				12 348.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours				12 348.00 €
Total	93 973.20 €	30 548.00 €	83 266.20 €	19 841.00 €
Total Général		-52 718.20 €		-52 718.20 €

Délibération n° 2015/091 : Décision modificative n°2 du budget annexe Espace des Mondes Polaires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables nécessaires au financement des opérations de construction de l'Espace des Mondes Polaires à Prémanon, et notamment de :

- corriger des erreurs d'imputation de mandats (assurance et électrification de l'EMP),
- prendre en compte les intérêts courus non échus (ICNE) du prêt de la Caisse des dépôts et consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 616 : Primes d'assurances		70 100.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		70 100.00 €		
D 66112 : ICNE rattachés		9 850.00 €		
D 6615 : Intérêts c/courants, dépôts	850.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	850.00 €	9 850.00 €		
R 7552 : Prise en charge budgets annexes				79 100.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				79 100.00 €
Total	850.00 €	79 950.00 €		79 100.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation		15 104.33 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		15 104.33 €		
D 2313 : Immos en cours-constructions	70 100.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	70 100.00 €			
R 13151 : Subv du GFP de rattachement			70 100.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			70 100.00 €	
R 2041582 : GFP : Bâtiments et installation				15 104.33 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées				15 104.33 €
Total	70 100.00 €	15 104.33 €	70 100.00 €	15 104.33 €
Total Général		24 104.33 €		24 104.33 €

Délibération n° 2015/092 : Décision modificative n°1 du budget annexe Maison Médicale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour permettre l'amortissement des subventions perçues à l'occasion de la construction de la Maison médicale,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Maison Médicale suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement		19 320.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		19 320.00 €		
R 777 : Subv.transférées au résultat				19 320.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				19 320.00 €
Total		19 320.00 €		19 320.00 €
INVESTISSEMENT				
D 13911 : Etat et éta. nationaux		6 750.00 €		
D 13912 : Régions		3 310.00 €		
D 13913 : Départements		590.00 €		
D 139151 : GFP de rattachement		8 670.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		19 320.00 €		
D 1321 : Etat & établ.nationaux		168 730.72 €		
D 1322 : Régions		82 600.00 €		
D 1323 : Départements		14 691.66 €		
D 13251 : Subv. Equip. GFP de rattachement		216 547.44 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		482 569.82 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				19 320.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				19 320.00 €
R 1311 : Subv.équip.transf.état & EN				168 730.72 €
R 1312 : Subv.équip.transf.régions				82 600.00 €
R 1313 : Subv.équip.transf.département				14 691.66 €
R 13151 : Subv. Equip. GFP de rattachement				216 547.44 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				482 569.82 €
Total		501 889.82 €		501 889.82 €
Total Général		521 209.82 €		521 209.82 €

Délibération n° 2015/093 : Décision modificative n°2 du budget annexe Activités Eté-Hiver

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour permettre le versement d'une cotisation à Jura Nordique plus élevée que prévue en raison d'un chiffre d'affaires supérieur aux estimations initiales,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Activités Eté-Hiver suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 70389 : Reversement ski de fond		800.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuation de produits		800.00 €		
R 70382 : Redevance ski de fond				9 800.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				9 800.00 €
R 7552 : Prise en charge budgets annexes			9 000.00 €	
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courant			9 000.00 €	
Total		800.00 €	9 000.00 €	9 800.00 €
Total Général		800.00 €		800.00 €

Question 12 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 6 mai 2014 donnant délégation d'attributions au Président,

Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

·Contrat : Reprise de l'accès de l'office de tourisme des Rousses	
Cocontractant : FELIX BARONI SA	prix TTC : 2 985,84 €
·Contrat : Reprise de l'étanchéité du chalet des Combettes	
Cocontractant : SARL CHARPENTE DU HAUT-JURA	prix TTC : 3 109,96 €
·Contrat : Annonce pour le Bistrot Polaire	
Cocontractant : L'HOTELLERIE RESTAURATION	prix TTC : 1 327,19 €
·Contrat : Edition spéciale CCSR	
Cocontractant : LE PROGRES	prix TTC : 2 350,00 €
·Contrat : Panneaux parking pour la Combe du Vert	
Cocontractant : SIGNAUX GIROD	prix TTC : 1 004,54 €
·Contrat : Assistance à l'élaboration et au suivi d'AD'AP	
Cocontractant : BUREAU VERITAS	prix TTC : 2 670,00 €
·Contrat : Nettoyage des murs intérieurs de la salle polyvalente suite à incendie	
Cocontractant : PENNEQUIN	prix TTC : 11 952,00 €
·Contrat : Suivi des travaux de démolition et de diagnostic de la salle polyvalente	
Cocontractant : REICHARDT & FERREUX ARCHITECTES	prix TTC : 6 966,00 €
·Contrat : Signalétique nordique pour la Combe du Vert	
Cocontractant : MIC SIGNALOC	prix TTC : 3 774,00 €
·Contrat : Remplacement de l'ordinateur du poste d'animateur de Contrat de Station	
Cocontractant : ABSYS INFORMATIQUE	prix TTC : 2 428,14 €
·Contrat : Impression du Contrat de Station 2014-2020 (200 exemplaires)	
Cocontractant : SIMON GRAPHIC	prix TTC : 2 028,77 €
·Contrat : avenant n°2 – lot 02 – Gros œuvre / Maçonnerie	
Cocontractant : VERAZZI BARONI	prix TTC : 8 880,60 €
·Contrat : avenant n°3 – lot 02 – Gros œuvre / Maçonnerie	
Cocontractant : VERAZZI BARONI	prix TTC : 21 822,80 €
·Contrat : avenant n°1 – lot 05 – Couverture zinc / Zinguerie / Bardage zinc	
Cocontractant : BOURGOGNE COUVERTURE	prix TTC : 7 396,86 €
·Contrat : avenant n°1 – lot 07 – Portes de garage	
Cocontractant : VERRE METAL CONCEPT	prix TTC : 998,40 €
·Contrat : avenant n°1 – lot 13 – Faux plafonds	
Cocontractant : MALENFER	prix TTC : 2 791,19 €
·Contrat : avenant n°1 – lot 18 – Plomberie / Sanitaire	
Cocontractant : NOUVEAU	prix TTC : -2 829,96 €

Question diverses

- M. le Président évoque la question de certaines thématiques qui ne sont rattachées à aucune commission communautaire.
Le Conseil de communauté souhaite que la **stratégie événementielle** soit prise en compte par la Commission « communication/NTIC ». Le sujet des **hébergements touristiques** sera lui examiné par la Commission « finances, développement économique et urbanisme ».
- M. le Président explique que M. Bernard REGARD a confirmé son souhait de ne plus animer la **Commission « activités de neige »** de la CCSR. Il est remplacé par M. Nolwenn MARCHAND.

- M. Anthony RENOU diffuse à l'assemblée le **tableau de suivi des actions du Contrat de station**. Mme Evelyne GAY souhaite que ce tableau soit mis en ligne sur le site Internet de la CCSR.
M. Nolwenn MARCHAND souhaite que chaque action trouve sa place dans le giron d'une commission communautaire.
- M. le Président invite les délégués communautaires à la réunion de restitution **du projet de santé** par les professionnels **jeudi 17 décembre 2015 à 20h** au fort des Rousses.
- M. le Président donne la parole à M. Laurent RICHARD qui fait un point sur l'étude en cours concernant **l'hôtellerie de plein air**. Il explique que la CCSR a reçu l'estimation du service des domaines réalisée sur le camping des 3 oiseaux à Prémanon. Le cabinet Protourisme est en train de monter un modèle économique qui intègre le prix d'achat du camping des 3 oiseaux et les investissements à effectuer pour aménager le site. Il est donc proposé aux conseillers communautaires d'attendre les conclusions du cabinet Protourisme avant de se prononcer sur l'acquisition du camping des 3 oiseaux.
- **AMI – Sport de nature**
Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) concernant le développement maîtrisé des sports de nature est organisé conjointement par le Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Franche-Comté.
Les services de la CCSR proposent de **candidater à cet AMI** en établissant un état des lieux de l'existant, en exposant la stratégie de développement des sports de nature suivant un plan d'actions à mettre en œuvre d'ici à 2020. Ce travail, pour lequel le PNR Haut-Jura propose de coordonner les premiers échanges entre les territoires, sera mené en collaboration avec la SAEM Sogestar. La CCSR pourrait également envisager une candidature conjointe avec une collectivité voisine (Arcade par exemple).
- M. Jean-Sébastien LACROIX fait le point sur le **dossier du Fort Aventure**. Il indique que 3 cabinets spécialisés ont été retenus pour faire des propositions d'aménagement qui doivent permettre à la SOGESTAR de finaliser le cahier des charges.
- M. Marcel PROST explique qu'il a participé à une réunion au cours de laquelle a été présenté le projet **de fruitière de gestion** patronné par l'ADEFOR et dont l'objectif est de mieux gérer les petites parcelles boisées d'un secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h30

Fait aux Rousses, le 9 novembre 2015

Le Président,


Bernard MAMET



Le Secrétaire,


Sébastien LACROIX